

23.09.2020 – 18:20 Uhr

Salaires 2021: la SSE poursuit son engagement pour les entreprises et le maintien des emplois



Zurich (ots) -

La deuxième ronde de négociations sur les salaires 2021 a eu lieu entre la SSE et les syndicats le mercredi, 23 septembre 2020. La SSE estime que le maintien des emplois doit être une priorité absolue pour tout le secteur, notamment en ces temps de pandémie qui font chuter les chiffres d'affaires. Elle a demandé aux syndicats d'oeuvrer ensemble pour une ouverture illimitée et la plus souple possible des chantiers au lieu de continuer à exiger une augmentation générale des salaires.

Dans les circonstances actuelles, la SSE a souligné qu'une telle augmentation n'avait aucune chance d'aboutir à l'assemblée des délégués. Pour la SSE, le maintien des emplois est la priorité absolue, ce qui est très exigeant dans la situation actuelle. En effet, il s'agit de savoir si la poursuite de cet objectif permettra de maintenir ou pas le niveau de salaire actuel, ce qui dépend en premier lieu de la conjoncture en matière de construction.

En 2020, la SSE table sur une baisse du chiffre d'affaires de plus de 5%. Dans le même temps, les prix à la consommation vont reculer de 0,9 % d'ici la fin de 2021. Cela signifie que les personnes employées dans le secteur principal de la construction disposeront d'un meilleur pouvoir d'achat, notamment grâce aux augmentations des salaires de CHF 80 par mois qui ont été décidées ces deux dernières années. La concurrence dans le secteur principal de la construction est féroce. Ces dernières années, la hausse de la productivité s'est traduite en grande partie par des augmentations salariales des employés.

Dans ces circonstances, le secteur principal de la construction pourrait être contraint de revoir à la baisse les salaires minimums et réels. Sur ce point, la délégation de négociation de la SSE a demandé aux syndicats de collaborer pour empêcher une réduction des salaires, ce qui a été rejeté par les syndicats. Au contraire, les syndicats ont réitéré leur demande d'une augmentation de salaire générale lors de la deuxième ronde de négociations sur les salaires. Plus précisément, ils ont demandé une augmentation générale de CHF 60 par mois pour le personnel assujéti à la CN, plus de pauses payées et une augmentation de l'indemnité du repas de midi d'un franc.

Les négociations reprendront le 28 octobre 2020.

Contact:

Bernhard Salzmann, responsable Politique + Communication SSE
tél. 058 360 76 30, bsalzmann@baumeister.ch

Corine Fiechter, responsable communication pour la Suisse romande
tél. 058 360 77 06, cfiechter@entrepreneur.ch

Medieninhalte



Salaires 2021 / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100051907/ /
L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication
de source: "obs/SBV Schweiz. Baumeisterverband/benibasler.com"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100856033> abgerufen werden.